

## PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 18 avril 2017, à 18 h 30.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier, Sylvie Adam et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beaudesne, directrice des Services juridiques et greffière

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Monsieur Jean-Marie Pelletier, madame Claire Gagné, et monsieur André Bourgeois, présidents des organismes membres de la Table de concertation du complexe culturel maskoutain interviennent pour présenter et déposer une demande afin que des études d'implantation et de faisabilité soient réalisées en 2017 et réitérer leur volonté de collaborer avec la Ville dans ce projet.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Assemblée publique**

---

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil soumet à la consultation publique les projets de règlement suivants, madame Lynda Cadorette, chef de la Division de la planification étant présente et monsieur le maire expliquant les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 afin :
  - de remplacer l'annexe 3 par une nouvelle annexe 3 afin d'introduire le principe d'une grille par zone plutôt qu'une grille par type de zone;
  - de modifier les explications en lien avec l'utilisation des grilles de spécifications afin de tenir compte du nouveau principe introduit par le remplacement de l'annexe 3;
- Projet de règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.



### **Résolution 17-201**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-202**

---

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-203**

---

#### **Approbation des comptes**

Il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 31 mars 2017 au 13 avril 2017 comme suit :

1) Fonds d'administration	3 422 351,74 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	684 362,00 \$
TOTAL :	4 106 713,74 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-204**

---

#### **Mesures de débits parasites de bassins versants – Services professionnels en ingénierie – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la mesure de débits parasites d'infiltration et de captage de différents bassins versants;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 12 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Alain Leclerc



Et résolu que le Conseil octroie à la firme Avizo Experts-Conseils, pour les services professionnels en ingénierie pour la mesure de débits parasites d'infiltration et de captage de différents bassins versants.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Les honoraires de ladite firme pour ce contrat sont estimés à une somme maximale de 190 521,21 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 6 avril 2017.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Avizo Experts-Conseils, pour donner application au présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-205**

---

##### **Fête nationale 2017 – Fermeture de stationnement et de rue**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que, dans le cadre des festivités de la « Fête nationale 2017 » qui doit se tenir le vendredi 23 juin 2017 sur la scène extérieure du Centre des arts Juliette-Lassonde et le stationnement adjacent, le Conseil autorise ce qui suit :

- 1) La fermeture du stationnement adjacent au Centre des arts Juliette-Lassonde, du 23 juin à six heures jusqu'au 24 juin à une heure;
- 2) La fermeture de l'avenue Sainte-Anne, entre les rues des Cascades et Saint-Antoine, du 22 juin à 14 heures jusqu'au 24 juin à 6 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-206**

---

##### **Médiathèque maskoutaine inc. – Renouvellement d'entente**

CONSIDÉRANT que l'entente signée le 11 janvier 2011 entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Médiathèque maskoutaine inc. est venue à échéance le 31 décembre 2016;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil approuve la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Médiathèque maskoutaine inc., relativement à la gestion et le développement des services de bibliothèque publique, telle que soumise.

La présente entente débutera à la date de signature et prendra fin le 31 décembre 2017 et elle est renouvelable d'année en année, jusqu'au 31 décembre 2021.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 17-207**

---

### **Politique relative à la tenue vestimentaire des employés – Approbation**

Il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve la « Politique relative à la tenue vestimentaire des employés de la Ville de Saint-Hyacinthe », telle que soumise par la Direction des ressources humaines en date d'avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-208**

---

### **Ressources humaines – Préposé à la Cour municipale – Promotion**

Il est proposé par André Beaugard  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil procède à la promotion de madame Line Jeanson au poste de préposée à la Cour municipale, grade IV (32,5 heures) relevant des Services juridiques et ce, en date du 29 mai 2017, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de préposé aux requêtes à la Direction des communications, devenant vacant suite à la promotion de madame Jeanson.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-209**

---

### **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel – Adoption**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie par intérim en date du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil adopte le rapport d'activité de l'an # 5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, tel que soumis.

Ce rapport d'activité sera déposé à la MRC des Maskoutains, avec copie de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 17-210**

---

### **Matériaux organiques en vrac – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'entreposage de matériaux organiques en vrac pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 13 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil octroie à Hortivrac inc., le contrat relatif à la fourniture et l'entreposage de matériaux organiques en vrac pour l'année 2017.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 236 014,93 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Hortivrac inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-211**

---

### **Terrains extérieurs – Équipements sportifs – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'équipements sportifs pour divers terrains extérieurs pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 13 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie au Groupe Sports Inter Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements sportifs pour divers terrains extérieurs pour l'année 2017.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 23 398,58 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Le Groupe Sports Inter Plus inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-212**

---

### **Chargeur sur roues – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur roues avec godets de 1,4 verge;



CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 13 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie à Location Robert et fils inc., faisant affaires sous la raison sociale des Équipements Robert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur roues avec godets de 1,4 verge, de marque Wacker Neuson, modèle WL52, année 2017, pour un prix forfaitaire de 125 776,90 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Location Robert et fils inc., faisant affaires sous la raison sociale des Équipements Robert.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-213**

---

#### **Ascenseur de l'hôtel de ville – Mise aux normes – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la mise aux normes de l'ascenseur de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 13 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil octroie à Ascenseur Actuel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes de l'ascenseur de l'hôtel de ville, pour un prix forfaitaire de 57 251,81 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Ascenseur Actuel inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-214**

---

#### **Sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;



- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 6 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récié au long et que la Ville de Saint-Hyacinthe confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2017-2018.

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non-membres de l'UMQ.

Un exemplaire signé et conforme de la présente résolution doit être transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-215**

---

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations**

CONSIDÉRANT les demandes de réfection reçues au Service de l'urbanisme;

Il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de réfection de la toiture, phase 2, de la Cathédrale de Saint-Hyacinthe sise au 1900, rue Girouard Ouest;
- 2) Le projet de rénovation extérieure, soit la réfection et le remplacement de briques sur les murs des façades arrière et latérale nord-ouest, ainsi que le remplacement des allèges de toutes les fenêtres du bâtiment principal sis aux 530-538, avenue Sainte-Marie;



- 3) Le projet de remplacement de la porte d'entrée du bâtiment principal sis au 595, rue Girouard Ouest;
- 4) Le projet d'abattage d'un arbre mort en cour arrière et des travaux de rénovation extérieure, soit de repeindre et de restaurer les éléments architecturaux au niveau des toitures du bâtiment principal sis aux 855-857, rue Girouard Est;
- 5) Le projet de remplacement de sept fenêtres et de la porte-fenêtre située sur le mur de façade arrière de la résidence sise au 15715, avenue Hubert.

L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-216**

---

#### **Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 7315 Laframboise**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 240 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour un projet particulier au 7315 boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298), qui consiste à permettre la requalification d'un terrain par la construction d'un immeuble de 38 logements;

CONSIDÉRANT les critères contenus au règlement numéro 240 en ce qui a trait aux projets de requalification d'un terrain;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 350 ne permet pas la construction de ce projet puisque certains éléments dérogent au niveau de la hauteur maximale et du nombre d'étages, de l'emplacement du stationnement et des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles, ainsi que pour le pourcentage de maçonnerie minimum obligatoire pour les immeubles de plus de 8 logements;

CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement est tributaire du maintien et de l'ajout d'arbres sur la propriété, le tout selon les plans reçus au Service de l'urbanisme le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères dudit règlement numéro 240;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un immeuble de 38 logements est compatible à l'aire d'affectation du sol « commerce local » du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution soumis à la séance du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution soumis à la séance du 3 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil, conformément au règlement numéro 240, accorde la délivrance d'un permis afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 38 logements de quatre étages, au 7315, boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298), dans la zone d'utilisation mixte 8016-M-06.





La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction d'un immeuble résidentiel de 38 logements, de quatre étages, avec l'aménagement d'une aire de stationnement en façade de l'immeuble ainsi que le positionnement des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles en cour avant, un pourcentage de maçonnerie réduit et la conservation et l'ajout d'un nombre important d'arbres, sera confirmée au 7315 boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 17-11**

---

##### **Règlement numéro 533 autorisant des travaux de réfection du stationnement du parc Les Salines et un emprunt de 1 300 000 \$**

Le Conseiller André Beauregard donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 533 autorisant des travaux de réfection du stationnement du parc Les Salines et un emprunt de 1 300 000 \$.

#### **Résolution 17-217**

---

##### **Adoption du règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 350-73 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- de remplacer l'annexe 3 par une nouvelle annexe 3 afin d'introduire le principe d'une grille par zone plutôt qu'une grille par type de zone;
- de modifier les explications en lien avec l'utilisation des grilles de spécifications afin de tenir compte du nouveau principe introduit par le remplacement de l'annexe 3.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-218**

---

##### **Adoption du règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Annie Pelletier



Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Documents déposés**

---

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué des certificats préparés suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard des règlements suivants :

- Règlement numéro 531 autorisant des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration et un emprunt de 15 500 000 \$;
- Règlement numéro 350-72-2 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions;

B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*).

#### **Résolution 17-219**

---

##### **Levée de la séance**

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 24.

**Adoptée à l'unanimité**